Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Kenitra
Cercle de Souk arbaa
Commune de Kariat benaouda
Direction des services
Service technique

Décision de résiliation

Bon de commande N°=06/2026 Concernant Location d'une 01 Niveleuse à la Commune de Kariat Ben Aouda.

Le président de la commune de kariat ben aouda .

Suite à l'objet et référence indiqués ci-dessus et suivant les circonstances indiquées ci-après :

-Suite à l'avis d'achat N°= 06/20206 en date du29/04/2026

- Suite au PV d'ouverture des plis en date du 04/05/2026.
- Suite à la lettre de confirmation de l'entreprise TOUBKAL BTP SARL

-Suite à l'ordre de service N°=01/2026 à l'entreprise pour le commencent du nivelage pour la date du 03/06/2026

- Suite à la lettre transmise à l'entreprise en date du 11/06/2026 sous le numéro 305 pour rappeler l'entreprise à se présenter pour entamer les travaux de nivelage.
- Suite à la lettre transmise à l'entreprise en date du 15/06/2026 N°= 307 pour informer l'entreprise qu'il a dépassée le délai d'exécution des travaux de nivelage.
- Suite à la lettre de mise en demeure N°= 318 en date du 16/06/2026.
- Vu que l'entreprise TOUBKAL BTP SARL n'a pas exécuté les travaux de nivelage du dit bon de commande malgré les envois transmise à cette société.

-vue le retard faite par l'entreprise TOUBKAL BTP SARL qu'il a dépassé le délai prescrit sur l'avis d'achat.

-Suite au PV de résiliation en date du 22/06/2026

Décide

Article 1 :

Bon de commande N°=06/2026 Concernant Location d'une 01 Niveleuse à la Commune de Kariat Ben Aouda.

Article 2 :

L'ordonnateur du budget de la collectivité territoriale de kariat Ben Aouda et le percepteur intéressé sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Kariat Ben aouda le : 22 JUIN 2026

Le président :

الكوشي
Le Président THAMI EL KOUCHI

Collectivité Territoriale Kariat Ben Aouda